LE NUMERO : 25 CENTIMES

Edition du "REVEIL DU NORD"
186 bis, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

MERCREDI 9 MAI 1928.

BUREAUX
ROUBAIX Téléph. 0-61
45, Rue de la Gare, 45
TOURCOING Téléph. 0-86
2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Directeur : Eug. GUILLAUME

Pour la protection de l'Enfance dans le département du Nord

D'importantes réformes ont été apportées dans l'établissement dépositaire des enfants assistés de Lille

Il y a quelques jours nous relations en cette même page les grandes et belles mesures préventives d'abandon d'enfants que la commission de contrôle de l'Assistance publique du Nord soumettrait à l'examen des membres de notre assemblée départementale.

Poursuivant notre enquête au sujet des améliorations récentes apportées à l'établissement dépositaire de Lille, nous fûmes reçu par M. Lespinasse, inspecteur départemental, qui, avant toute chose, nous déclara ceci :

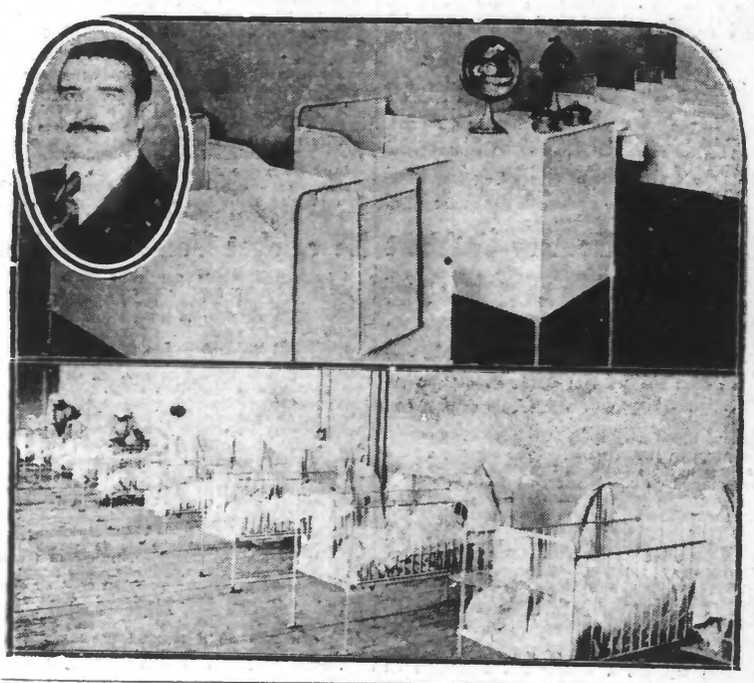

EN MEDAILLON : M. Lespinasse, Inspecteur Départemental de l'Assistance Publique. — EN HAUT : Un coin de la couveuse de l'établissement dépositaire de Lille. — EN BAS : Un coin de la crèche des tout-petits.

« *Vous connaissez, dit-il, quel intérêt M. Hudelo, préfet du Nord, porte aux malchanceux et vous savez aussi avec quelle grande sollicitude il veille sur les petits assistés — qui en ont d'autant plus besoin d'ailleurs qu'ils sont les plus malheureux.*

» *Aussi, lorsque j'ai rendu compte à M. le préfet de la situation dans laquelle se trouvait le service, il n'a pas hésité à me déclarer immédiatement : « Proposez-moi tout ce que vous jugerez dans l'intérêt de vos pupilles et je m'emploierai à faire aboutir ce qui me paraîtra compatible avec les possibilités financières du département. »*

» *C'est sur ces directives que j'ai élaboré un plan d'amélioration. J'ai trouvé dans les membres de la commission de contrôle et du Conseil Général, les plus grands encouragements. Grâce aussi au « Pari Mutuel » j'ai pu commencer la réalisation de ce plan.*

» *Je le répète, nous avons fait, l'an dernier, M. le professeur Bué, M. le docteur Gosselin et moi, un excellent travail ; bien que ébauché, nous en constatons les bienfaits, car la mortalité diminue et nous n'aurons d'autre souci que celui de protéger ces enfants malheureux, dont la famille est l'Administration !* »

Deux-cent-un enfants abandonnés en 1927

A droite de la porte d'entrée de l'établissement de Lille, M. Lespinasse nous montre d'abord le « guichet » par où, l'an dernier, sont entrés 159 enfants de moins d'un an ! Si, à ce chiffre, on ajoute les poupons déposés dans les centres d'Avesnes, Cambrai, Hazebrouck, c'est 201 bébés abandonnés par leur mère que l'Administration des enfants assistés a recueillis en 1927, et qu'un personnel, admirable d'abnégation, de dévouement et de patience, a traités et soignés dans les crèches de l'établissement jusqu'à ce qu'ils aient atteint le poids normal.

Les améliorations apportées

La réfection des Crèches du Dépôt de Lille, où l'isolement était insuffisant, est presque maintenant réalisée. A travers les nouvelles et larges chambres claires et bien aérées, M. Lespinasse se fit notre cicerone et avec son affabilité coutumière, nous présenta tous « ses » enfants, nous montra leurs petits lits blancs individuels, leurs salles de bain, avec lavabos, glaces, waters, etc... Chaque quartier : garçons, filles, enfants, bébés, a son installation qui lui est propre et — sans jeu de mots, — qui reluit de propreté, à défaut de luxe. Le chauffage central est, en certaines salles, doublé d'un second chauffage. Une « biberonnerie », une « couveurie » qui a, cette année, déjà sauvé la vie à deux bébés, une infirmerie avec box pour contagieux, une salle de jeux large et claire (avec des jouets achetés au moyen de dons particuliers), telles sont, rapidement énumérées, quelques-unes des améliorations apportées dans son établissement par M. l'Inspecteur Lespinasse.

Il en est d'autres d'extrême importance également, que nous n'omettrons pas de citer : un cabinet médical, une salle pour le traitement ultra violet, des chambres pour le personnel, une salle de bain, complètent ainsi l'œuvre de restauration décidée l'an dernier par le Conseil général. Bientôt même, nous a-t-on annoncé, le personnel féminin si dévoué, si attaché à la maison, aura sa salle de réunions, et son poste de T. S. F.... en attendant le cinéma, qui instruirait tout en amusant.

Les travaux en cours

Prochainement, nous informe M. Lespinasse, « à la suite d'une entente qui, récemment, vient de se faire entre les Commissions de surveillance de l'Asile d'Esquermes et de contrôle des Enfants assistés, d'accord avec M. Raviart, Directeur de la Clinique, nos enfants pourront disposer d'un beau terrain de jeux, — qui fait actuellement défaut, — et je demanderai alors au Conseil général de le faire murer afin de bien marquer la séparation de l'établissement avec celui où se trouvent hospitalisés près de 1.200 malades. »

Au premier étage de l'institution, au long d'une vaste salle où reposent 50 à 60 nourrissons en traitement (dont un nègre), et que soignent, comme de véritables mères, de jeunes infirmières surveillantes, une galerie vitrée ouverte s'impose. Elle permettra d'y glisser les petits lits, dans lesquels reposent les bébés, facilitera le travail du personnel qui, chaque jour, descend et remonte à bras les 50 à 60 petits malades.

Au cours de notre promenade et afin de satisfaire notre curiosité insatiable, M. Lespinasse nous montra également ce qui avait été fait pour prévenir les cas d'incendie : dégagements multiples dans l'immeuble, percement du mur extérieur de clôture. C'est là certes une mesure de prudence de première urgence, qu'il faudra maintenant compléter par des installations de tuyauteries, lances ou extincteurs, que la Commission de contrôle va d'urgence demander.

Bientôt, enfin, un séchoir, une buanderie, un magasin aux légumes et un autre pour le matériel, s'élèveront dans une cour où, dans un coin, picorent une quinzaine de poules, dons de généreux particuliers.

Ce qu'il reste à faire

L'œuvre de restauration de l'asile de Lille se poursuit sans à coup : elle n'est pas terminée encore, car bien des choses essentielles manquent à la bonne marche de l'Administration : préparation des mets par ses propres moyens, installation d'appels électriques et téléphoniques entre les services, etc..., mais, petit à petit, l'aménagement de l'établissement s'améliore en conformité des règles modernes d'hygiène hospitalière.

Dans ce domaine comme dans la lutte contre la tuberculose, M. Hudelo, Préfet du Nord, se montre un énergique réalisateur, un grand philanthrope, puis prouve que la question de la protection de l'enfance est au premier rang de ses préoccupations et qu'en « luttant » contre la crise de la natalité il s'efforce de conserver les petits enfants, espérance et avenir du pays.

René LUSSIEZ.

Lire en DERNIÈRE HEURE le compte rendu des matches de boxe d'hier soir au Cirque de Paris

La deuxième journée du Conseil général DU NORD

Hier mardi, s'est tenue la première séance publique

Le Conseil Général du Nord a tenu hier après-midi sa première séance publique. Au cours de la matinée, les commissions avaient travaillé jusqu'à midi.

A quatorze heures, les conseillers, membres de la Fédération Républicaine, tinrent une réunion au cours de laquelle ils décidèrent l'envoi d'un télégramme de sympathie au président du Conseil.

De son côté, le groupe socialiste se réunissait à la Bibliothèque.

A l'issue de ces réunions, la séance publique commença, présidée par M. Auguste Potié. Elle fut assez terne ; un nombre considérable d'articles furent examinés rapidement, quelques-uns seulement retinrent l'attention et encore ce ne fut que durant peu d'instants.

Enfin, une série de vœux divers furent déposés sur le bureau du Conseil.

M. le Président Potié n'a pas démissionné

Des bruits couraient au sujet de la démission de M. Auguste Potié, Président de l'Assemblée. On avait même donné la chose comme un fait accompli puis on annonça que le Président donnerait sa démission au cours de la séance de mardi, ce qui ne se produisit pas.

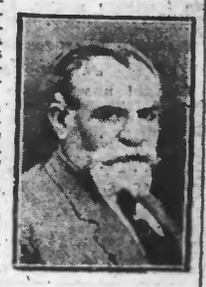

M. A. Potié, Président du Conseil Général qui voudrait démissionner.

La meilleure façon de tirer cette question au clair était de demander son avis à l'intéressé lui même et voici ce que M. Potié nous a répondu :

« Non, je n'ai pas démissionné, mais je voudrais bien le faire... J'ai 70 ans, depuis 36 ans je siège au Conseil général, je suis sénateur et maire de ma commune et mon état de santé ne va plus me permettre d'assurer toutes ces charges.

J'ai fait part à mes amis de mon intention d'abandonner la présidence, mais je ne veux pas risquer de laisser prendre ma place par un adversaire politique.... Bref je ne veux pas m'en aller brusquement, mais je voudrais que mes amis prennent les mesures nécessaires en vue de mon remplacement ».

Le discours de M. Potié

A 15 heures, la séance était ouverte, au bureau avait pris place MM. le Préfet du Nord, Demesmay, secrétaire de séance et F. Leroy, secrétaire général.

M. Potié en ouvrant la séance tint à souhaiter la bienvenue à M. Meurillon qui vient d'entrer dans l'assemblée, il offrit également ses félicitations aux conseillers qui viennent d'être envoyés au Parlement, à M. Sirot, Sénéchal et Coquelle qui furent l'objet de distinctions honorifiques.

M. Potié se déclara heureux de souligner le vigoureux effort qu'avait fait notre département dans la lutte contre la tuberculose. Il indiqua que le budget supplémentaire avait pu être équilibré sans ressources nouvelles.

En terminant il se félicita du succès du récent emprunt de 100 millions émis par le département. « Et maintenant, dit-il, je vous convie au travail pour le plus grand bien de notre petite patrie ».

Les travaux de l'assemblée

Au cours de la séance un nombre considérable d'articles furent soumis à l'approbation du Conseil, peu d'entre eux attirèrent la discussion.

M. PARSY au nom du deuxième bureau réclama avec énergie que le tabac dit « de troupe » soit accordé aux vieillards touchant l'assistance obligatoire. MM. Inghels et Le Glay appuyèrent ce vœu.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

EN QUATRIÈME PAGE :
AUJOURD'HUI : LA FEMME, L'ENFANT, LE FOYER

Un scandale du lait devant le tribunal correctionnel d'Arras

Dans cette affaire de fraude, est inculpé M. Carlier, président de la Société centrale d'agriculture

L'audience d'hier après-midi au Tribunal Correctionnel d'Arras, a été suivie par une foule très nombreuse. Rien d'étonnant à cela, car l'affaire du scandale du lait « L'affaire Carlier » comme l'on dit, souleva dans la région une grosse émotion.

Nos lecteurs ont appris par notre journal les faits qui sont reprochés à Carlier, Président de la Société Centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais, maire de Saint-Léger.

Il s'agit de lait mouillé dans des proportions scandaleuses allant jusqu'à 65 %, lait fourni à un revendeur et vendu dans la région des Mines.

Quatre vingts prélèvements ont été effectués par M. Caron, inspecteur départemental des fraudes ; l'enquête et l'instruction ont duré plus d'un an.

Me Casanova, qui défend Carlier, se montre satisfait que l'épilogue de cette affaire vienne enfin, car, ajoute-t-il sérieusement « Le calvaire de M. Carlier a assez duré. »

Une importante audience

Au siège du Tribunal, préside M. Lenglart, vice-président ; assisté de MM. Fijesc et Vandewoir, juges. M. Dufayet est au banc du ministère public.

Au banc des accusés : Paul Carlier, 65 ans ; Mme Jeanne Tétart, 39 ans, de Puisieux ; Charles Carlier fils, 30 ans ; Guey Louis, 40 ans, de Méricourt, et Delestré, 39 ans, laitier à Courcelles-le-Comte.

Ils sont assistés par Mes Casanova, de Paris ; Dhôtel ; Gerber, du barreau d'Arras, et De l'Estoile, du barreau de Béthune.

Le défilé des témoins

Les témoins, dont le défilé dure plusieurs heures, sont venus rappeler dans les détails, les dépositions qu'ils firent au cours de cette longue enquête de l'instruction.

Ils n'apprirent rien de nouveau que l'on sache déjà. Seule, la présence de l'eau dans le lait que l'analyse a révélée n'est pas contestée : il n'y a que l'auteur de cette fraude criminelle qui reste dans le mystère. Tout le personnel de la ferme Carlier apporte des déclarations formelle de dénégations.

TROIS INCULPÉS ÉCOUTANT LES TÉMOINS. — De gauche à droite : M. Paul Carlier Maire de Saint-Léger, Président de la Société d'Agriculture, Mme Jeanne Tétart et Charles Carlier fils.

On entendit M. Caron, inspecteur départemental des fraudes ; Bernest, agent du même service, à Béthune ; le chef de gendarmerie, Jaspard, de Croisilles ; le garçon laitier Arrachard, de Courcelles ; M. et Mme Emile Jaillouz, épiciers, 2, rue Pasteur, à Arras ; le domestique de ferme, Croquefer, de la Maison Carlier.

On entend également M. Marcel Hannot, le contremaître de la ferme Carlier ; M. Peyrousère, commissaire de la brigade mobile de Lille, qui fait un récit de ses investigations.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Une jeune bigame a été acquittée par les Jurés du Nord

Elle avait épousé un mineur à Loos-en-Gohelle et un menuisier à Coudekerque-Branche

De mise simple mais non dénuée de coquetterie, ni jolie ni laide sous la cloche de soie tabac, Yvonne Bailliez se présente dans le box des accusés, un poupon sur les bras.

Elle a vingt-cinq ans.

Inculpée de bigamie, voici les faits qui lui sont reprochés :

Le premier mariage

Le 23 août 1922, Yvonne Bailliez, originaire de Willerval, avait épousé à Lens, en premières noces, son cousin François Bailliez. Ne pouvant s'entendre, les deux époux, au bout de quelques mois, s'étaient quittés, puis s'étaient repris, et finalement Yvonne Bailliez avait introduit contre son mari, devant le tribunal de Béthune, dans le courant de l'année 1925, une instance en divorce.

Faute de ressources, elle ne put y donner suite et le litige demeura en suspens.

Sur ces entrefaites, elle fit, à Dunkerque, où elle s'était placée, la connaissance de Joseph Declerck, menuisier, avec lequel elle ne tarda pas à entretenir des relations intimes.

Le second

Sur le point d'être mère, elle accepta le mariage que celui-ci lui avait proposé, dans l'ignorance où il paraît avoir été laissé de la première union d'Yvonne Bailliez.

Ce mariage fut célébré le 2 juillet 1926, à Coudekerque-Branche, sans la moindre difficulté sur la présentation qui avait été faite à l'officier de l'état civil, d'une part de l'acte de naissance d'Yvonne Bailliez, portant, par suite d'une erreur de mairie, qu'elle était célibataire ; d'autre part, du consentement à mariage du père d'Yvonne Bailliez, qui, supposant que sa fille était divorcée, n'avait élevé aucune objection à l'occasion de cette deuxième union.

Les débats

Yvonne Bailliez répond sans réticences à l'interrogatoire. Elle reconnaît avoir contracté un second mariage sachant que le premier n'était pas dissous.

L'accusée, qui fut servante de café, n'a pas toujours été sérieuse

A l'évocation de cette phase un peu tourmentée de sa vie, Yvonne Bailliez baisse la tête. Mais cela n'a rien à voir avec le crime qui lui est imputé.

D'ailleurs, les renseignements obtenus depuis qu'elle était devenue la femme du menuisier Joseph Declerck, ne lui sont point défavorables.

Ce dernier mariage a été annulé.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Le XXIme Concert radiophonique du "Réveil du Nord"

Le Programme détaillé

C'EST ce soir, mercredi 9 Mai, que sera diffusé à partir de 19 h. 30, le 31e Radio-Concert offert par notre journal. Voici le programme détaillé de la soirée :

LE PROGRAMME

1. a) « Uncle Sammy », ouverture de F. Helzmann ; b) « Les Dragons de Villars », de Maillart, par l'Orchestre Radio P.T.T. Nord.
2. « Les Mousquetaires au Couvent » de Varnay, par M. Albert Loquet, baryton d'opérette, de l'Office International des Spectacles, 40, rue du Priez, à Lille.
3. « Sonate no 3 » (1er mouvement) de Beethoven, par Mlle Simonne Bureau, pianiste.
4. « La Fille de Mme Angot », de Lecocq, par l'Orchestre Radio P.T.T. Nord.
5. « Les Cloches de Corneville » (J'ai fait trois fois le tour du monde), de R. Planquette, par M. Albert Loquet, baryton.
6. a) « Sous le Palmier » ; b) « Chants d'Espagne d'Albeniz », par Mlle Simonne Bureau, pianiste.
7. La Semaine humoristique du « Réveil du Nord », par M. Auguste Labbe, chroniqueur patoisant du « Réveil du Nord ».
8. a) « Miss Hellyet », d'Audran ; b) « Le Ballet de Coppelia », de Léo Delibes ; c) « Le P'tit Quinquin », par l'Orchestre Radio P.T.T. Nord.

Informations du « Réveil du Nord ».

Deux avions se sont envolés hier matin

Pelletier Doisy, Gonin et Carol conduiront l'un à Tokio

Ainsi qu'ils l'avaient décidé lundi, les capitaines Pelletier-Doisy et Gonin, et l'ingénieur Carol ont pris le départ, mardi matin, à 6 h. 02, pour la première étape du circuit de 30.000 kilomètres, qu'ils se proposent d'accomplir à bord de leur biplan, muni d'un moteur de 470 chevaux. Durant la nuit, les derniers préparatifs avaient eu lieu.

PELLETIER DOISY ET GONIN

A 5 heures, Pelletier-Doisy et Gonin sont arrivés sur le terrain, où se trouvait déjà Carol. Les renseignements météorologiques étaient assez bons, on signalait seulement un léger vent contraire. L'équipage ayant pris place, l'hélice fut mise en marche à 5 h. 50 et, à 6 heures, les cales étaient enlevées. L'avion roula pendant deux minutes et l'appareil décolla facilement vers le Nord. Peu après, il tourna vers l'Est, en direction de Prague et Bucarest, but de la première étape.

Les frères Arrachart, à bord du second, se sont attaqués au record de durée

Les frères Arrachart ont pris le départ, hier matin, à 6 h. 30' 42" 4/5, pour tenter de battre le record des Américains Stinson et Haldeman, des 29 et 30 mars 1928, record de durée de 53 h. 36' 41", qui fut effectué au-dessus de la place de Jacksonville (Floride). L'avion de 550 chevaux ayant à bord 4.200 litres d'essence, a roulé environ un kilomètre et demi contre le vent avant de décoller. Il s'est élevé lentement et est entré dans le circuit des 50 kilomètres, Le Bourget-Gondreville, à 6 h. 36' 15". Son premier tour a été chronométré à 7 h. 10' 30", le second à 7 h. 43", le troisième à 8 h. 17'. Il continue ses passages régulièrement, volant à une altitude de 300 mètres. Un service de signalisation est organisé, pour communiquer avec l'équipage.

Ils doivent abandonner...

Les frères Arrachart abandonnant leur tentative par suite d'une fuite d'huile dans la tuyauterie du moteur de leur appareil, sont revenus atterrir au Bourget à 18 h. 27, après avoir totalisé 1.970 kilomètres. Les frères Arrachart comptent recommencer leur tentative dès que leur appareil sera muni d'un nouveau moteur.

M. Laban, ancien secrétaire général de la Reconstitution du Nord est nommé secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais

Nous venons d'apprendre la nomination de M. LABAN, ancien secrétaire général de la Reconstitution du Nord au poste de secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais.

C'est avec un immense plaisir que les nombreux amis de M. Laban apprendront cette bonne nouvelle. C'est avec regret aussi que nous voyons partir un homme aussi affable, aussi méritant mais de tout cœur, nous applaudissons à l'avancement mérité dont il vient d'être l'objet.

M. LABAN, secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais

Voici les états de service du nouveau secrétaire général du Pas-de-Calais : né en 1882, M. Laban fut nommé successivement, secrétaire général de l'Indre-et-Loire (1914) ; sous-préfet de Gien (1918) ; de Boulogne (1920), secrétaire général de la Reconstitution du Nord (le 11 octobre 1924).

Depuis la suppression de ce poste M. Laban a été rattaché à la Préfecture du Nord.

Il a obtenu, en outre, les distinctions suivantes : chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, officier de l'Instruction publique, officier du Mérite Agricole, commandeur de l'ordre du Nichan Iftikar, chevalier de l'ordre royal de Danebrog.

Le monument Angellier posé hier à Lille sera inauguré dimanche prochain

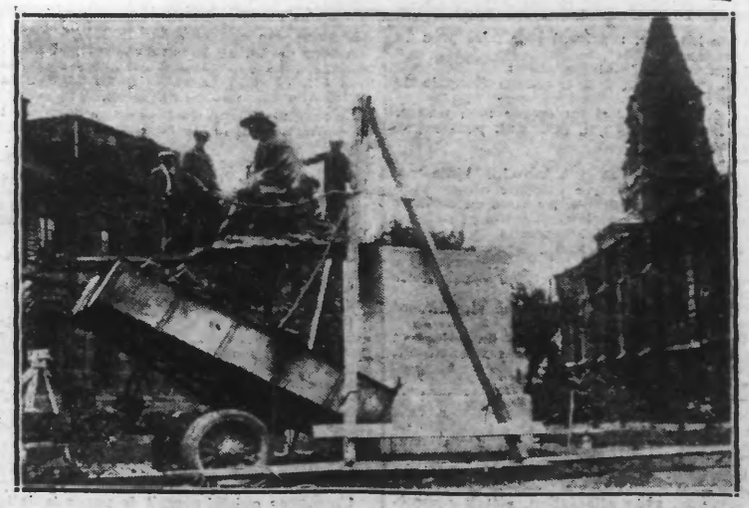

LA POSE DU MONUMENT HIER APRÈS-MIDI

La pose du monument d'Auguste Angellier, un des Professeurs et littérateurs les plus éminents que l'Université du Nord ait connu, a eu lieu à Lille. Dimanche 13 mai, le Comité Angellier, dont le Président est M. le Recteur Châtelet, procédera à l'inauguration de ce monument. La cérémonie placée sous la présidence d'honneur de M. Jusserand, ancien Ambassadeur de France à Washington et de M. E. Legouis, Professeur à la Sorbonne, sera présidée par M. Donat-Agache. Après une réunion qui se déroulera dans la Salle des Fêtes de l'Université, l'assistance se rendra en cortège devant le monument érigé dans le nouveau square situé au croisement des rues Jean-Bart et Jeanne-d'Arc.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE DOUAI

Par arrêt de la Cour d'Appel, Chambre des Appels de Police correctionnelle, en date du 16 juin 1927, le nommé QUIQUAMPOIS Arthur, marchand de beurre à St-Lô, 2 rue de Liège, déclaré coupable de falsification de beurre par addition de 10 à 14 % de graisses étrangères et mise en vente du dit beurre, délit commis en novembre et décembre 1925 a été condamné à un emprisonnement de 3 mois avec sursis et 2.000 francs d'amende et aux frais sur appel d'un jugement du Tribunal de Douai du 10 décembre 1926. La Cour a ordonné que le présent arrêt serait par extrait en 1re page, inséré aux frais du condamné, dans les journaux « L'Ouest Eclair », la « Dépêche », l'« Echo du Nord », le « Réveil du Nord », sans que le coût de chaque insertion puisse excéder 200 francs, et affiché au nombre de deux exemplaires dont un à la porte du domicile du condamné et l'autre à la porte de la Mairie de St-Lô, avec défense pendant une durée de 7 jours d'enlever les dites affiches. Le tout par application des articles 1, 3, 6, 7, loi du 1er août 1905, 1, 2, loi du 26 mars 1891, 194 du code d'instruction criminelle. Pourvoi en cassation rejeté le 25 février 1928.

Pour extrait conforme :
Vu : P. le Procureur Général,
CLORIET.
Pour le Greffier en Chef de la Cour,
BRABANT.